

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique forestière.

Confédération.

Le Département fédéral de l'Intérieur a fait parvenir, en juillet, la circulaire suivante, à tous les Gouvernements cantonaux :

Monsieur le Président et Messieurs,

La Suisse, qui embrasse 892,557 ha de forêt, a été divisée en quatre arrondissements d'inspection, ensuite de la nomination d'un quatrième inspecteur des forêts, près l'inspection fédérale des Forêts, Chasse et Pêche. Ces arrondissements, qui comprennent les cantons et parties de canton ci-après désignés, sont dénommés ainsi qu'il suit :

I^{er} arrondissement: *Suisse sud-occidentale*, avec les cantons du Valais, de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel et la partie française du Jura bernois (aire forestière: 263,499 ha),

II^e arrondissement: *Suisse du nord-ouest*, avec les cantons de Berne (le Jura excepté), Soleure, les deux Bâles, l'Argovie, Zoug et Lucerne (aire forestière: 237,731 ha).

III^e arrondissement: *Suisse du nord-est*, avec les cantons d'Unterwald (le Haut et le Bas), d'Uri, Schwyz, Zurich, la Thurgovie, Schaffhouse, St-Gall, les deux Appenzell et Glaris (aire forestière: 186,967 ha).

IV^e arrondissement: *Suisse sud-orientale*, avec les cantons des Grisons et du Tessin (aire forestière: 204,360 ha).

L'inspection de ces arrondissements fédéraux a été confiée aux inspecteurs dont les noms suivent :

Celle du	I ^{er}	arrondissement,	à	M. Albert Pillichody,
"	"	II ^e	"	" le Dr. Franz Fankhauser,
"	"	III ^e	"	" Félix Schœnenberger, et
"	"	IV ^e	"	" Frédéric Merz.

Cette nouvelle organisation entre en vigueur le 1^{er} août prochain.

Nous saisissons l'occasion pour porter à votre connaissance que le Conseil fédéral a nommé dans sa séance du 25 juin dernier M. le Dr. Georges Surbeck en qualité d'inspecteur de pêche, près l'inspection fédérale des Forêts, de la Chasse et de la Pêche.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre considération très distinguée.

Département fédéral de l'Intérieur :

Ruchet.

Confédération. *Examens d'Etat, partie scientifique.* En date du 31 juillet écoulé, le Département fédéral de l'Intérieur publie la liste des candidats admis au stage, c'est-à-dire, ayant subi, à l'École polytech-

nique fédérale, les examens d'Etat, partie scientifique. Ce sont par ordre alphabétique :

MM. Bass, Emile, de Fuldera, Grisons,
Bornand, Jules, d'Avenches, Vaud,
Burkart, Walo, de Merenschwand, Argovie,
Grin, Emmanuel, de Belmont, Vaud,
Hunziker, Walter, d'Aarau, Argovie,
Mauring, Henri, de Zezern, Russie,
Muller Otto, d'Engelberg, Obwald,
Piguet, Henri, du Sentier, Vaud,
Reich, Ulrich, de Nessler, St-Gall,
Zimmermann, Walter, de Wattenwil, Berne.

Ces mêmes candidats viennent de suivre le *cours de construction*, de trois semaines, tenu cette année à Bex et qui termine les études à l'Ecole forestière.

Cantons.

Berne. 54^{me} réunion de la Société des forestiers du canton de Berne, à Moutier, les 20 et 21 août 1909. L'assemblée, réunie au banquet dans la grande salle de l'hôtel du Cerf, à Moutier, comptait 48 participants, dont la moitié étaient des amis de la Société et des délégués des communes jurassiennes, honorant la Société de leur présence.

M. Neuhaus, président de la Société pour l'année courante, ouvre la séance en donnant le rapport sur la marche de la Société. Celle-ci a perdu, par décès, deux de ses membres :

MM. Zeerleder, ancien Forstmeister, Berne ;
Stähli, Forstverwalter, Berthoud.

Les assistants se lèvent de leur siège pour honorer les défunts.

Se sont fait excuser :

MM. v. Wattenwyl, directeur, Berne ;
Merz, inspecteur fédéral, Berne ;
le D^r Moser, directeur des forêts, Berne.

M. Kirchhofer, Arnold, Oberbannwart, Anet, est reçu membre de la Société.

Les comptes sont vérifiés et acceptés. Ils bouclent sans reliquat. Sur la proposition de M. Müller, conservateur des forêts de l'Oberland, l'assemblée choisit Interlaken comme lieu de réunion pour 1910, et M. Marti, inspecteur des forêts, comme président.

M. Neuhaus, en sa qualité de président actuel, donne un aperçu sur le traitement et l'aménagement des forêts de son arrondissement. Il rappelle, qu'en général, le traitement des forêts appliqué au Jura diffère de beaucoup de celui employé dans les forêts de l'ancien canton. Il donne quelques renseignements résumant l'activité déployée durant les 16 dernières années, c'est à dix, depuis son entrée en fonction. Notons seulement que le réseau de chemins établis accuse une longueur

totale de 46 km, ce qui porte à 3,5 km la longueur des chemins construits chaque année. Le rendement des forêts domaniales, d'une superficie de 1152 ha, est de 5,2 m³ par ha; celui des forêts communales, d'une superficie de 4253 ha, de 4,0 m³ par ha. Les forêts sont aménagées en haute futaie, sauf certaines zones longeant la voie ferrée et où l'aménagement en taillis est prescrit en suite de convention avec les chemins de fer fédéraux.

Ne n'oublions pas, les forêts du district de Moutier sont extraordinairement rapides, ce qui n'est pas pour en faciliter l'aménagement.

A la suite du rapport de M. Neuhaus, l'assemblée nomme, à l'unanimité, M. Frey, conservateur des forêts du Jura, membre honoraire de la Société des forestiers bernois.

M. Schönenberger, inspecteur fédéral, présente son travail sur la préservation des arbres remarquables. Il trace l'histoire du mouvement, en citant les démarches faites, d'abord à l'étranger et plus tard dans notre pays, pour gagner l'opinion publique. Il s'agit, pour le moment, de connaître les arbres dignes de protection et de soins. M. Schönenberger a été chargé, par la Commission bernoise pour la préservation des monuments historiques, de demander à la Société des forestiers bernois si elle serait d'accord de favoriser l'œuvre entreprise.

Cette conférence, très intéressante et fort applaudie, donne lieu à une discussion très vive entre les membres de la Société. L'assemblée finit par accepter la proposition de M. Balsiger, conservateur des forêts, de nommer une commission au sein de la Société des forestiers; commission qui serait chargée de rassembler le matériel nécessaire et d'entrer en contract avec la commission pour la préservation des monuments historiques. Le nombre des membres de la commission a été arrêté à neuf, dont trois représentés par MM. les conservateurs Frey, Balsiger et Müller.

Les autres sont désignés comme suit :

MM. Pulfer et Marti, pour l'Oberland;

MM. Schwab et Cunier, pour le Mittelland;

MM. Morel et Neuhaus, pour le Jura.

Les délibérations administratives une fois liquidées, les sociétaires se mettent en route pour la forêt du Golaz.

Cette excursion a permis de constater, une fois de plus, les bienfaits éminents de la nouvelle loi forestière, soutenue par la loi fédérale. C'est ainsi que le reboisement du pâturage du Golaz, destiné à s'étendre sur une superficie de 38 ha, occasionnera à la commune bourgeoise de Moutier 20 % des frais réels, grâce à la forte subvention de la Confédération et du canton.

L'application des coupes rases n'est plus de mode aujourd'hui, mais on n'a pas encore réussi à en effacer partout le souvenir! Ainsi, sur la vaste Côte Picard, M. le président nous fait voir une étendue de 26 ha, exploitée par coupes rases il y a 50 ans. La division est

apparemment bien boisée. En réalité, le sol n'a produit, depuis la coupe, que des rejets de mauvaise venue et des bois blancs ; par contre, infiniment peu de résineux. La magnifique revenue, créée dans les massifs voisins, sous l'administration actuelle, démontre à l'évidence que le sol est très fertile ; c'est donc la faute à l'ancien mode d'exploitation, si la forêt n'accuse aujourd'hui qu'un âge moyen de 15 à 20 ans !

La critique est aisée, mais l'art est difficile. Aussi, M. Frey, conservateur des forêts, nous demande-t-il de ne pas juger trop durement les anciens agents forestiers. Sous l'ancien régime administratif, les arrondissements du Jura étaient sensiblement plus grands, et les brigadiers martelaient une partie des coupes dans les forêts de leur triage, également très étendu, et ils étaient souvent portés à l'exécution de coupes rases. Du sommet du Golaz, où le regard sur les Cerneux-Gorgés était des plus étranges, M. Koby, professeur à Porrentruy, développe, d'une façon très remarquable, la formation des Cerneux-Gorgés, et, grâce à son talent de vulgarisation, les auditeurs peu versés en matière de géologie peuvent fort bien suivre ses démonstrations. Que M. Koby veuille bien agréer nos sincères remerciements pour cette causerie scientifique, qui a été pour nous une distraction des plus saines et des plus utiles.

La collation, qui nous fut gracieusement offerte par M. Dubois, de Moutier, nous fut servie à l'abri d'un chêne séculaire, du haut duquel M. Edouard Rougemont, membre du conseil bourgeoisial de Moutier, juché entre les branches, nous adresse une allocution humoristique, riche en bons conseils.

La descente sur Moutier, avec visite du pavillon du Golaz, eut lieu à travers de belles forêts de hêtres, qui témoignent de beaucoup de prudence dans la façon d'asseoir les coupes. Le soir, rendez-vous au jardin de l'hôtel de la gare.

La seconde journée fut consacrée à l'excursion dans les forêts bourgeoisiales et domaniales de Court. La pépinière du Pré Mattat, visitée en premier, méritait en effet une attention spéciale, grâce à son étendue respectable et aux soins qu'y prodigue M. Marchand, garde forestier de l'Etat.

Parmi les nombreuses observations faites, relevons la manière dont on procède au repiquage de l'épicéa. Les brins arriérés sont remis en lignes de semis, pour 2 ans, pour être mis à demeure à l'âge de 6 ans seulement. De cette façon, les plants se fortifient et donnent de meilleurs résultats et le déchet se trouve totalement supprimé.

La promenade à travers les forêts bourgeoisiales de Court nous réserve des coups d'œil superbes sur des massifs séculaires mélangés de feuillus et de résineux. Il fait bon savoir de telles forêts en bonnes mains. C'est aussi le cas des forêts de Court. Les autorités de cette commune ont fait preuve, maintes fois, d'un esprit d'économie très bien placé, comme nous avons l'occasion de le constater, en présence de l'excellent réseau de chemins et des nombreuses et importantes œuvres d'utilité publique. Rappelons seulement l'achat de la forêt voisine,

exploitée en coupe rase par les papeteries de Biberist et Ronchâtel, juste avant l'entrée en vigueur de la loi forestière ; le reboisement de pâturages, en vue d'augmenter l'aire forestière ; l'établissement de la canalisation qui élève l'eau du réservoir établi à l'altitude de 670 m et l'amène au sommet du Montoz, à l'altitude de 1273 m, où elle alimente les fermes de la montagne.

Les collations, servies à deux reprises pendant la tournée du Montoz, représentent des intermezzos des plus divertissants et ravivent de beaucoup la discussion. Pendant la collation sur Montoz, M. Pillichody nous adresse des paroles très cordiales ; il termine en souhaitant que l'œuvre de la préservation des arbres remarquables se poursuive dans l'esprit même de la votation de hier.

La descente à travers les forêts domaniales de Court nous fait passer en revue, une seconde fois, des forêts pareilles à celles de Court. Plusieurs aroles plantés en 1856, à l'altitude de 1200 m, par l'inspecteur des forêts, M. Roy, attirent particulièrement notre attention.

Un banquet, richement servi à l'hôtel de l'Ours, à Court, réunit une dernière fois les sociétaires qui, ensuite, se séparent à la gare charmés du beau succès de la réunion qui vient d'avoir lieu.

Que les communes bourgeoises de Court et de Moutier veuillent agréer nos remerciements sincères, pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé, de même que les communes jurassiennes qui ont bien voulu contribuer au succès de la réunion en nous honorant de leurs délégations.

Au nom du Comité : *Fritz Gascard*.

Soleure. M. T. Meier, inspecteur forestier d'arrondissement à Olten, passe ingénieur de district ; il est remplacé par M. P. Meier, jusqu'ici inspecteur forestier du III^{me} arrondissement à Balstal.

M. de Torrenté, inspecteur du II^{me} arrondissement valaisan, remplace M. P. Meier à Balstal. M. de Torrenté était autrefois adjoint à l'inspection cantonale des forêts à Soleure. Rappelons, en passant, que la nomination des inspecteurs forestiers d'arrondissement, se fait par les électeurs soleurois.

M. T. Meier quitte le service forestier après 43 ans de service. C'est celui des agents forestiers suisses actuels qui est resté le plus longtemps au même poste.

Valais. Exposition cantonale. Le 12 septembre, la première exposition cantonale valaisanne a fermé ses portes, après avoir attiré des milliers et des milliers de visiteurs. Ce fut un succès, ce fut avant tout une révélation ! Le Valais est sorti grandi, élargi, de cet examen de conscience, de cette épreuve de force. Il a pris confiance en lui-même, il a constaté sa puissance autocréatrice, il a compté ses ressources et les a trouvées nombreuses, variées, originales. Le visiteur le moins prévenu en bien pour ce Valais, considéré souvent comme un tant soit peu retardé, a dû se rendre à l'évidence : le Valais est quelqu'un ! L'on y travaille, l'on y produit et même l'on y excelle ! Non

seulement il est une des plus belles parures de la Suisse par la dentelure, incomparable de blancheur, de ses sommets et de la nacre de ses glaciers, il l'orne et l'honore encore par son génie et par son activité. Le Valais est classé désormais, et classé très honorablement par l'exposition de Sion de 1909.

Il va sans dire que l'administration forestière n'a pas voulu rester en arrière dans cet exposé de la vie valaisanne et elle a pris courageusement sur elle de se présenter devant le public. Sous la direction de son comité composé de MM. Lorétan, Evêquoz et de Werra, elle l'a fait sans prétention et sans fausse-honte. Le forestier ne peut généralement pas faire étalage d'œuvres grandioses, de succès retentissants. Il n'est qu'un humble ouvrier, collaborateur de la nature, confiné sur un chantier, loin du passage de la foule badaude. En Valais, l'activité du forestier est entravée, peut-être plus qu'ailleurs, par l'influence d'un climat particulier, par des conditions économiques spéciales ; elle l'est autant qu'ailleurs, en tout cas, par l'imprévoyance des populations et l'égoïsme de la génération présente. Les progrès ne sont enlevés souvent qu'avec peine, en haute lutte avec la nature, la défiance et l'inertie. La grande carte 1 : 50,000 du Valais, où sont représentés en rouge les reboisements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la loi forestière fédérale, doit être étudiée sous cet angle. Le terrain conquis est minime peut-être, comparativement à l'ensemble du pays, mais l'on constate que l'effort a été tenté partout, que l'attaque a été menée généralement droit en face de l'ennemi, aux points vulnérables, que la question a été posée à peu près dans toutes les régions. La modestie même de cet exposé aura d'ailleurs été un stimulant pour bien des visiteurs responsables, autorités communales et autres, de faire plus et mieux à l'avenir, et l'on aura pu fermer la bouche à ceux qui calomniaient les forestiers de vouloir tout reboiser.

Un certain nombre de travaux d'amélioration sont figurés par des plans et des photographies, ainsi les défenses contre les avalanches de Münster (Escherwald) et de Salvan, la nouvelle route forestière de Martigny, etc. Il eut été facile de multiplier ces témoignages par l'image. Nous retrouvons ici une vieille connaissance, la tranche du mélèze de 800 ans de Saas, qui figurait déjà à Genève, et celle de l'arole d'Anniviers de 300 ans. L'inspecteur Delacoste a exposé une belle collection des essences forestières valaisannes, rondelles de bois adroitement découpées, laissant voir l'écorce, d'une part, la tranche jusqu'au cœur, de l'autre. Du haut de la Furka, à plus de 300 m au-dessus de la limite actuelle des forêts, l'inspecteur Barberini a envoyé des restes de bois, probablement de l'arole, déterrés dans des tourbières. Le garde-chef Lation, de Nendaz, nous fournit, en une série très pittoresquement arrangée, comme décors du portail du pavillon forestier, tout le développement de l'arole, depuis le semis jusqu'au jeune arbre de 20 ou 30 ans. Mentionnons également les outils et instruments d'usage courant, quelques cahiers d'aménagement et de

comptabilité, un peu de littérature forestière, entre autres notre journal. La place exigüe accordée à cette branche de l'administration est ainsi entièrement absorbée. Mais ce petit espace porte l'avenir dans ses flancs, comme la petite graine donne naissance à l'arbre aux puissantes ramures. Puisse-t-il en être ainsi de la sylviculture valaisanne.¹ *Py.*

Neuchâtel. On nous signale, comme étant de nature à intéresser nos lecteurs, la création de la *Société forestière neuchâteloise*.

Les 55 premiers adhérents sont en majeure partie des gardes forestiers; aussi bien la nouvelle Société n'est-elle que l'élargissement de la Société des gardes forestiers du district de Boudry, fondée il y a 18 ans; mais elle compte aussi des conseillers communaux, de simples particuliers s'intéressant aux forêts, et espère grouper bientôt un nombre plus grand de personnes amies de la forêt ou que leurs fonctions mettent en contact avec elles.

Cette Société, au but très modeste, ne sera pas une concurrence pour la Société suisse, mais sera pour elle plutôt ce qu'est la plate-bande de semis pour la pépinière. Son but est surtout de fournir aux sympathies l'occasion de se révéler et de se grouper, de maintenir éveillé l'intérêt pour les questions forestières, d'établir et de conserver des relations agréables et utiles entre agents forestiers de tous grades.

La cotisation annuelle est de trois francs.

Le Comité est composé d'un inspecteur forestier, d'un conseiller communal, d'un garde domanial et de deux gardes communaux. *B.*

Etranger.

France. *Décret réglant les conditions d'entrée et de sortie de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts.* Le décret du 24 juillet 1909, contient, entre autres, les dispositions suivantes:

Tous les élèves de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts se recrutent parmi les élèves diplômés de l'Institut nationale agronomique, suivant le mode adopté à l'Ecole polytechnique pour le recrutement de ses écoles d'application. Toutefois, avant d'être définitivement admis à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, les élèves diplômés devront: 1^o être aptes au service militaire armé; 2^o justifier: en ce qui concerne les mathématiques, d'une moyenne de 15 au moins; en ce qui concerne l'allemand ou l'anglais, de connaissances suffisantes en ces langues. A cet effet, des examens spéciaux sont passés à la sortie de l'Institut agronomique. Est maintenue l'exception établie en faveur des élèves sortant de l'Ecole polytechnique.

Pour être admis à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, les élèves diplômés de l'Institut agronomique devront avoir eu moins de 23 ans, au 1^{er} janvier d'entrée à l'école de Nancy. En ce qui concerne les

¹ Une visite faite à l'exposition de Sion nous a laissé la même impression et nous souscrivons, en entier, à ce que dit M. Py. Ajoutons que le jury vient de décerner une médaille d'or (la plus haute récompense), au pavillon des forêts.

jeunes gens ayant satisfait à la loi militaire, la limite d'âge sera reculée du temps passé sous les drapeaux.

Le nombre des élèves reçus chaque année à l'Ecole de Nancy ne peut être supérieur à 18. Dans ce nombre deux élèves sont destinés au service des Eaux et Forêts de l'Algérie. A la fin de la deuxième année d'études ou pendant cette année, lorsqu'un cours est terminé, les élèves sont examinés par un jury composé de trois professeurs et présidé par le Directeur général ou son délégué, pour toutes les matières autres que l'instruction militaire. L'affectation des élèves au service des Eaux et Forêts de la métropole et de l'Algérie est faite à la sortie de l'Ecole. Les élèves manifestent leurs préférences suivant ordre de classement. Ils sont nommés gardes généraux de 2^{me} classe ou gardes généraux stagiaires. Ils sont en outre susceptibles d'être nommés sous-lieutenant de réserve.

— *Le Congrès forestier de Nancy, 18 au 22 Juillet 1909.*¹
La Société forestière de Franche-Comté et Belfort vient de convier ses membres dans la gracieuse ville de Nancy, vrai centre forestier, au milieu d'un cadre artistique et archéologique qui fait de cette cité une ville pleine de charmes et d'attraits. L'association franc-comtoise, qui groupe actuellement 1229 membres se recrutant parmi les agents des Eaux et Forêts, les propriétaires fonciers, les marchands de bois, les pépiniéristes, etc., avait décidé de tenir ses assises de 1909 dans l'ancienne capitale lorraine à l'occasion de l'Exposition internationale de l'Est de la France. Les amis des bois sont donc accourus nombreux, car les réunions annuelles de la première société forestière de France sont toujours pour eux un plaisir et une occasion d'admirer des tableaux forestiers bien choisis.

Le 18 juillet environ 170 sociétaires se concentrent à Nancy et renouent connaissance à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, dont le Directeur M. le Professeur *Guyot* fait fort aimablement les honneurs. Chacun admire les collections uniques au monde de ce vaste musée forestier dont l'aménagement est parfait. On sent dans la constitution de ces collections un esprit de suite et un sens très profond de l'enseignement sylvicole pratique. Nous nous retirons enchantés de l'accueil du maître de maison, de ce sylviculteur distingué dont la noble figure cadre bien avec le sanctuaire forestier de la rue Girardet.

La matinée du 19 Juillet est réservée à la visite de l'Exposition. Le pavillon de sylviculture, de dimensions modestes, mais fort gentiment meublé, est naturellement le point de mire des hommes des bois.

¹ Nous publions in extenso, le compte-rendu de M. B., malgré son ampleur un peu considérable, et ceci pour deux raisons: parce qu'il renseignera nos lecteurs sur des questions d'un grand intérêt; en outre, parce que le Journal forestier a le bonheur de posséder un nombre respectable d'abonnés, parmi nos sympathiques voisins d'Outre-Jura.

M. le Directeur général *Daubrée* veut bien honorer de sa présence la visite du Chalet forestier, à l'aménagement duquel l'administration des Eaux et Forêts de Belgique a collaboré, ainsi que quelques autres exposants étrangers.

A deux heures les forestiers se réunissent à l'Hôtel de Ville qui est bien le plus bel édifice de cette admirable place Stanislas, l'orgueil des Nancéens. Le sympathique et très actif président de la Société, M. *Maurice Bouvet*, dans un discours éloquent relate les actes de la Société franc-comtoise qui, comptant déjà 19 années d'existence, est fière d'être la plus ancienne et la plus nombreuse association forestière de France. M. Bouvet salue la présence de congressistes anglais, belges et suisses.

Le programme de la séance est chargé, et avec une urbanité toute gauloise, la parole est donnée en premier lieu à un étranger, M. *Crahay*, Inspecteur principal des Eaux et Forêts de Belgique, un savant et un sylviculteur distingué dont l'autorité est bien connue de tous ceux qui suivent l'évolution forestière belge. M. *Crahay* nous parle de l'assainissement et du boisement des „Fagnes“ ou „Fanges“, vastes terrains dénudés qui, dans la région des Ardennes surtout, contribuent à l'âpreté du climat et à la formation des torrents. L'administration forestière belge a compris que seul le boisement de ces terrains impropres à l'agriculture s'imposait, et il faut reconnaître que les premières expériences de ces boisements (1853-1854) ont donné des résultats fort encourageants.

Les Fagnes sont constituées par un sous-sol d'argile imperméable, avec couche superficielle de terre ou de tourbe plus ou moins pure de 0,30 m à 3 m d'épaisseur. Dans la tourbe pure la reprise des plants est très incertaine et il faut alors venir en aide aux jeunes brins au moyen d'engrais chimiques. Le vent est le grand ennemi de ces cultures installées jusqu'à une altitude de 670 m ; à partir de 500 m le pin sylvestre ne prospère plus et il faut surtout employer l'épicéa. Nos collègues belges nous affirment que l'épicéa Sitka réussit admirablement dans ces conditions et pousse sensiblement plus vite que l'épicéa.

Avant de procéder à la plantation, on assainit les surfaces à boiser en creusant des fossés, mais en respectant scrupuleusement la végétation buissonneuse qui les sépare. On laisse ensuite exposée à l'air, pendant 2-3 ans la masse de gazon et de terre, laquelle est réunie en mottes. Les plants de 4 ans sont alors installés dans des trous qui reçoivent également une dose de chaux ou de phosphates, dont l'apport est indispensable pour permettre aux résineux de prendre leur essor. M. *Crahay* nous présente des épicéas provenant des Ardennes sur lesquels il est facile de voir les différences de végétation entre les sujets ayant poussé avec ou sans le concours d'engrais. Les Fagnes nues valent 50 fr. l'ha. Les frais de boisement avec fumure artificielle, oscillent entre 230-270 fr. à l'ha. Les premiers dénombrements exécutés en 1908 sur des peuplements de ce genre, âgés de 50 ans ont révélé l'existence d'un matériel de 600 m³ à l'ha, de bois d'œuvre,

valant 12,000 fr. C'est là un résultat bien encourageant et dont l'exposé captive vivement les auditeurs de l'éminent forestier belge.

M. le Professeur *Huffel*, que nous n'avons pas besoin de présenter à nos lecteurs, car dès longtemps ses ouvrages d'une si haute valeur scientifique sont appréciés à juste titre dans notre pays, nous parle d'un sujet bien actuel: *la conversion des taillis en futaie*. En France, cette question, qui compte des partisans et des adversaires aussi convaincus les uns que les autres, à pris naissance à Nancy, et et c'est à Lorentz qu'en revient la paternité. En effet, ce dernier envisageait avec raison que le premier rôle des forêts domaniales était de livrer à la marine et à la grande industrie, des bois de service de premier choix, que seule la futaie peut produire. Au milieu du siècle dernier ces idées nouvelles rencontrèrent une vive opposition parmi les maîtres de forges alors tous-puissants dans l'Est et qui voyaient avec crainte diminuer la production des bois de feu. En 1853, la direction des forêts se décide à restreindre ces conversions ou tout au moins à les localiser dans quelques forêts seulement.

Il résulte de l'exposé de M. Huffel que les conversions sont faciles dans les forêts où le hêtre est l'essence dominante. Par contre, sur certains sols très fertiles et peuplés de chêne, comme c'est le cas dans l'Est et le N. E. de la France, cette opération a conduit à un résultat négatif, car le semis de chêne souffre des gelées tardives, et si l'on découvre trop rapidement le sol, ce dernier s'enherbe. Nous aurons l'occasion d'étudier plus loin le régime intermédiaire que le Professeur de Nancy préconise pour remédier aux défauts de la conversion en futaie pleine dans les forêts de chêne.

Le programme des conférences, qui tient compte de tous les intérêts représentés dans l'auditoire, même de ceux fort légitimes des industriels du bois, nous procure le plaisir d'entendre une autre illustration de l'Ecole forestière. Nous avons eu déjà l'occasion de parler aux lecteurs de ce journal des travaux originaux de M. *Henry* sur la *préservation des bois ouvragés*. Nous nous bornerons à dire ici que les conseils qu'il nous a donnés, mériteraient d'être mieux connus dans le monde des architectes et des entrepreneurs. En effet, la consommation du bois dépasse la production. Pour remédier au mal, il faut, d'une part, prévenir le gaspillage, et de l'autre consacrer plus de surface à la production ligneuse tout en rendant les forêts actuellement existantes plus riches en bois de service. M. Henry relate les expériences qu'il a faites, et dont le but est de prémunir les bois contre l'usure atmosphérique et industrielle et contre les atteintes des insectes et des champignons. Il appert des essais entrepris par M. Henry que le carbolineum „Avenarius“, le microsol, l'huile verte, etc. empêchent la décomposition des bois enfouis en terre ou leur altération par le moyen des champignons et des insectes. Du reste, ce savant continue ses recherches et nous sommes convaincu que l'étude spéciale dans laquelle il s'est engagé lui permettra avant longtemps de nous donner un aperçu

tout à fait complet de la question. Le but de ces expériences est, avant tout, de pouvoir livrer aux industriels du bois, un préservatif aussi efficace que bon marché.

M. Henry cède la place à M. *Guinier*, le sympathique et jeune professeur qui s'est déjà créé une réputation par ses travaux de botanique forestière. M. Guinier est le digne fils de son père, l'Inspecteur d'Annecy, bien connu de tous ceux qui ont participé aux réunions franc-comtoises. Il prend comme sujet de sa conférence: *Le choix de semences en culture forestière*, sujet d'une importance capitale, surtout pour les forestiers suisses. Jusqu'à ces dernières années on s'était exclusivement occupé de la qualité de la graine forestière, soit de sa faculté germinative et l'on ne s'était pas rendu compte que l'origine de ces graines a une valeur capitale. En France, déjà en 1820, l'illustre de Vilmorin, installe des essais de culture comparative; mais la question fut négligée et pas plus que les tentatives de *Fischbach*, les études de ce genre ne trouvèrent d'écho dans le monde des forestiers. Au congrès de Vienne en 1907, le sujet fut repris et *Cieslar* jeta alors les premiers jalons dans cette branche de la sylviculture. M. Guinier rend un juste hommage aux recherches de M. le Professeur *Engler* dont les travaux dans ce domaine ont été fort remarquables à l'étranger. On sait maintenant, que dans une station déterminée, il y a toujours intérêt à planter des arbres provenant de graines originaires de stations semblables. La capacité de croissance et la durée de végétation sont héréditaires. C'est le cas spécialement pour l'Épicéa, dont les races de haute montagne et de plaine ne peuvent être impunément mélangées. Le pin sylvestre compte également plusieurs races qui sont caractérisées par le plus ou moins de rectitude du fût. M. Guinier, dont nous ne pouvons songer à développer ici l'instructif exposé, préconise la sélection des graines de pin provenant de la région même dans laquelle on veut installer un peuplement de cette essence, ou tout au moins d'une région aussi semblable que possible quant au climat, au sol et à l'altitude. On ne saurait assez attirer l'attention des reboiseurs travaillant dans les régions élevées sur cette question capitale, car d'elle dépend en grande partie la vitalité future des massifs de protection que l'on installe un peu partout dans les pays montagneux.

M. *Mathey*, l'Inspecteur forestier de Dijon, dont l'autorité est indiscutable, nous expose ensuite, avec la clarté qui caractérise toujours ses conférences, ses idées personnelles sur le *traitement et l'aménagement d'un taillis sous futaie*. M. Mathey s'attache plus particulièrement à nous décrire les taillis composés de la Côte d'Or et de la Bresse. Dans ces sols riches où le chêne est dans sa véritable station, le conférencier estime que le régime de la futaie sur taillis, mieux que tout autre mode de culture, permet d'obtenir de superbes chênes et donne un rendement de 100-150 fr. l'ha. Pour atteindre ce résultat, il faut sélectionner les tiges d'élite et travailler à l'isolement des cimes. Les forêts qu'administre M. Mathey, livrent des chênes de 3-4 m de tour

et valant environ 200 fr. l'arbre; on ne peut demander mieux à des produits du taillis composé.

Cette riche séance est cloturée par la distribution de prix et médailles à des propriétaires forestiers de la région et à des préposés qui se sont distingués par leur zèle à remplir leur devoir. La Commission de législation, par l'organe de son président M. *Deroje*, présente certains vœux qui sont admis non sans discussions et amendements. Ajoutons que M. *Descombes*, l'apôtre du reboisement des montagnes, expose devant des convaincus les mérites de la réglementation du pâturage et de la suppression des moutons transhumants dans les Pyrénées, ainsi que les bienfaits du reboisement en haute montagne. Puis le Président annonce que le Congrès de l'année prochaine aura lieu fort probablement à Arbois avec les forêts de Chaux et de la Joux comme objectifs. Toutefois, l'inauguration éventuelle en 1910 du monument Surell pourrait détourner la société de ce projet et l'attirer dans la Dauphiné. La question reste pour le moment en suspens.

On remarque sur le bureau une fort belle reproduction en bronze de la Jeanne d'Arc de la place des Pyramides à Paris, que la Société offre à son cher secrétaire général M. *Bourdin* dont l'absence se fait vivement sentir.

Nous ne dirons rien du banquet traditionnellement fixé au soir de la séance, sinon qu'il fût le prétexte pour M. *Vandel* de dire des choses fort aimables sur la Suisse.

Mardi, 20 juillet un train spécial qui emmène la plus grande partie des congressistes, quitte Nancy à destination de la *Bouzule* à l'orée de la forêt d'*Amance*.

Le but des trois journées d'excursion est de procurer aux participants un aperçu des travaux qui se poursuivent dans les forêts d'*Amance*, de *Haye* et des *Elieux* où l'Ecole a installé sous la direction de M. le Conservateur *Bartet* ses *stations de recherches et d'expérimentation*. Reconnaissons d'emblée que le but du Comité d'organisation a été atteint, car nous emportons une très vivante image de l'œuvre accomplie par les professeurs et expérimentateurs de Nancy. Au nombre de ces derniers, il convient de rendre hommage au successeur de M. *Bartet*, M. l'Inspecteur adjoint *Cuif* qui assure la continuité des expériences et par son travail passionné poursuit une œuvre dont la sylviculture française et européenne peut espérer un riche enseignement.

La forêt d'*Amance* ou de *Champenoûx* d'une contenance de 971,53 ha, située entre Nancy et la frontière, occupe un plateau de 210-270 m d'altitude, coupé en mamelons par de petits ruisseaux; les déclivités en sont faibles. Le sol est constitué à la surface par du limon décalcifié reposant sur les différents niveaux du lias inférieur ou moyen. Dans les bas fonds les gelées tardives sont fréquentes et nuisibles au chêne, au frêne et au hêtre. Cinq séries de cette belle forêt sont à la disposition de la station de recherches; trois d'entre elles sont en taillis composé (315 ha) et deux en futaie (649 ha). Le chêne est

l'essence aborigène, mais le hêtre est par places en forte proportion. Le premier aménagement établi par Lorentz date de 1826. En 1856, la futaie ne donnant pas les résultats que l'on en attendait, on procède à des coupes extraordinaires de régénération en utilisant les semis de l'abondante glandée de 1852. En 1867 on décide de convertir en futaie les trois séries de taillis; dès lors, les prescriptions de l'aménagement décrété en 1868 ont été scrupuleusement observées. Notons que la production annuelle moyenne a été de 6,07 m³ de 1866-1905, date de la dernière revision. Nous parcourons diverses surfaces d'essai ou dans des compartiments juxtaposés et des perchis de 40 ans environ, on pratique, dans l'un l'éclaircie par le haut, dans l'autre, celle par le bas et dans le troisième aucune éclaircie. Dans d'autres parcelles plus âgées les mesurages sont faits simultanément à 1,30 m du sol et au milieu de la longueur de la tige envisagée comme bois de service; on ne tient donc pas compte de l'accroissement des branches.

On a observé qu'à Amance les glandées sont espacées de 8 à 10 ans dans les parties élevées et que dans le surplus, ces glandées n'ont lieu que tous les 20 ans. Dans l'ouest et le centre de la France, les glandées se produisent tous les 2 à 3 ans. Le Professeur *Huffel* nous présente au cours de l'excursion un échantillon de „futaie claire“, forme intermédiaire entre le taillis composé et la futaie pleine, dont il peut revendiquer la paternité et qui est expérimentée, à titre d'essai à Amance. Essayons de décrire en quelques mots ce mode cultural encore inconnu chez nous.

La futaie claire peut être assimilée à un taillis sous futaie dans lequel le taillis est réduit au minimum pour assurer le recrutement des arbres de réserve. Le but de ce traitement est, avant tout, de maintenir le chêne, essence, que sur des terrains de ce genre, on ne peut pas facilement favoriser en soumettant les taillis composés à de longues révolutions. La futaie claire n'est applicable que dans un taillis enrichi de fortes réserves; la première coupe porte alors sur l'étage dominant. Il y a lieu d'observer les règles suivantes dans son application: on pratique tous les 15 ans une coupe sur le même point en dégageant tous les chênes et frênes d'avenir, on recèpe le taillis sous les dites réserves, afin que le pourtour des cimes soit baigné de lumière; on recrute ensuite une possibilité modérée en exploitant des arbres d'autres essences, des hêtres surtout. Là où les chênes et les frênes font défaut, on forme à l'aide de tiges de hêtre, de charme, de tilleul, un massif clair susceptible de constituer un abri clairsemé à l'ombre duquel on installe l'année du récollement de la coupe des plants de chêne et de frêne. L'avenir démontrera ce qu'il faut attendre de l'application de ce système nouveau qui, à première vue, semble à sa place dans les forêts du type d'Amance.

Tout en parcourant ces luxuriants massifs, M. le Professeur *Henry* nous communique les résultats d'*analyse du sol* de la forêt de Champenoux. Ce sol est caractérisé par une forte dose d'humidité et une

grande profondeur de terrain fertile, qu'affectionne particulièrement le chêne. Toutefois, l'appareil radiculaire de cette essence ne s'enfonce pas à plus de 80 cm. Suivant les recherches de M. Henry, 1000 g de terre fine renferment 1,716 ‰ d'azote à la surface et seulement 0,46 ‰ dans la couche de 70-80 cm de profondeur et 7364 kg de cette substance par ha.

Nous poursuivons notre programme en visitant la série dite du „Contrôle“, laquelle a été établie à la demande de Gurnaund par décret du 15 octobre 1885, elle s'étend sur 69,18 ha d'ancien taillis sous futaie, réparti autrefois sur 16 coupons, actuellement transformés en divisions. Nous ne songeons pas à donner ici une description de cette surface d'essai, mais nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre étonnement de ce que l'inventeur de cette méthode ait admis que la station de recherches créât une forêt contrôlée dans un taillis, alors qu'un essai officiel de la méthode par excellence du jardinage cultural, aurait dû être fait, nous semble-t-il, dans une futaie résineuse d'âges gradués des Vosges, aux Elieux p. ex. A Amance, la station de recherches admet comme matériel normal de la série du contrôle 100 m³ à l'ha, alors que nos „contrôlistes“ les plus autorisés, MM. Biolley et Jobez et d'autres encore, nous ont toujours parlé de 300 sylvies comme norme. Malheureusement les champions de la méthode Gurnaund ne suivent pas l'excursion et ne peuvent défendre le point de vue de Gurnaund. Toutefois, chacun et d'accord pour reconnaître l'excellence du principe fondamental de la méthode, à savoir l'obligation de contrôler le matériel périodiquement (tous les 6-10 ans). Ajoutons que pour les contrôlistes, mis en demeure d'aménager une forêt, le premier souci est de constater l'accroissement et non pas de le décréter pour un siècle à venir. Laissons là ces questions passionnantes d'aménagement et pénétrons, avec M. le Professeur *Jolyet* dans l'*Arboretum*, parc de 8,86 ha créé en 1900 à la lisière Est de la forêt d'Amance. Ce parc, divisé en compartiments correspondant aux zones botaniques-forestières du globe, a été installé dans un taillis coupé à blanc-étoc dont les réserves ont petit à petit disparu. Déjà maintenant on peut se rendre compte des différences d'accroissement entre les diverses essences exotiques cultivées à Amance. Une station météorologique complète heureusement ce champ d'essai et a permis de constater déjà une température de —24° centigrades.

Evidemment nos voisins de l'Est sont encore dans la première période d'essais en matière d'acclimatation, mais il faut cependant constater que dans l'annexe de l'Etang de Brin quelques essences, telles que le Douglas, le Mélèze du Japon, le Sitka, le Keaki etc., cultivées sur des parcelles de 25 ares d'une même essence, donnent déjà des résultats fort encourageants. Toutefois, qu'il nous soit permis d'exprimer l'avis que ces essais doivent, avant tout, dans une station de recherches appelée à orienter la sylviculture, revêtir un caractère pratique. Il existe déjà suffisamment de „parcs d'exotiques“ dans l'Europe centrale

et les données ne manquent pas quant aux exigences du sol et du climat des diverses espèces susceptibles d'enrichir le matériel de nos forêts. Nous croyons que ces essences — d'ailleurs très peu nombreuses — devraient être cultivées dans des compartiments de quelques ares, comme c'est le cas à l'étang de Brin, mais que ces compartiments à l'état pur ou mélangé, devraient alterner avec d'autres groupes de même âge et de même étendue d'essences indigènes, soit d'espèces qui seules seraient à la disposition du reboiseur au cas où les arbres d'origine étrangère n'existeraient pas. De cette façon, on atteindrait plus directement le but, car ces cultures juxtaposées, se développant exactement dans les mêmes conditions, permettraient dans la suite de fixer les sylviculteurs sur l'opportunité qu'il y a d'acclimater certaines essences étrangères dans la forêt européenne. Il est évident que l'expérience ne sera concluante pour la sylviculture française, que lorsqu'un certain nombre de stations de ce genre, peuplées d'exotiques à l'état pur et mélangé, seront établies dans les différentes régions forestières de la France.

Le *Mercredi*, 21 juillet une longue théorie de voitures transporte les congressistes dans la classique forêt de *Haye*, située à l'Est de Nancy sur un plateau de 300 m environ d'altitude, reposant sur le batonien et le bajocien. Cette forêt, d'une étendue de 6000 ha appartenant à l'Etat, est entourée d'une importante ceinture de bois communaux. Dès les débuts de l'Ecole forestière, elle fût affectée, comme champ d'essai à cet établissement, c'est ce qui explique les nombreuses mutations d'aménagement et les changements auxquels ce domaine forestier a été soumis. Actuellement 8 séries sont en futaie et 7 en taillis composé. De nombreuses places d'expérience de 15-16 ha installées en 1882 par M. Bartet permettront bientôt de tirer certaines conclusions touchant l'application des éclaircies par le haut et par le bas. Dans la forêt de Haye, on peut toutefois déjà reconnaître que l'éclaircie par le bas a pour effet de détruire le chêne. Chaque parcelle, affectée aux deux modes d'éclaircie, comprend un compartiment dans lequel on ne pratique aucun dégagement; c'est là un précieux élément de comparaison. Notons en passant que dans certaines surfaces, dont on a suivi le développement durant les 51 dernières années, on a trouvé un accroissement moyen de 7,82 m³ et constaté que l'éclaircie par le haut a permis au chêne de s'étendre au détriment du hêtre. Tandis que la forêt d'Amance a donné, durant les 40 dernières années 4,25 m³ annuellement, valant 50 fr., la forêt de Haye, dont le sol est moins régulièrement fertile, a produit 3,81 m³, valant 39.80 fr.

La journée se termine par une visite à la pépinière et à l'établissement de sylviculture de *Bellefontaine*.

Les sociétaires se rencontrent de nouveau le soir à la gare de Nancy pour prendre le train à destination de *Raon l'Etape*. Après avoir passé la nuit dans trois localités différentes, la Société, dont les rangs se sont déjà éclaircis, se réunit le *jeudi matin* à 7 h. à la gare de

Celles pour visiter une sapinière des Vosges où la station de recherches a installé un champ d'expériences dans la forêt domaniale des *Elieux* (2000 ha). La série affectée aux expériences compte 436 ha, noyés dans une sapinière de 15.000 ha d'un seul tenant. En effet, nous sommes entrés dans la forêt vosgienne, dans une région exclusivement forestière où domine le sapin. En pénétrant dans le massif, nous nous arrêtons un instant devant une petite pépinière dans laquelle M. *Cuif* fait des essais relatifs à la *fumure des brins*. Le sol des *Elieux*, constitué par le grès vosgien, est très pauvre en chaux. Or, cet élément est indispensable à la végétation ligneuse en général. Les expériences de M. *Cuif* sont déjà concluantes, car nous constatons que les compartiments, dans lesquels on a répandu des phosphates et du nitrate de soude, sont loin de produire des brins aussi prospères que ceux qui ont reçu de la chaux.

M. *Huffel*, avec autant de clarté que de simplicité, nous présente la forêt vosgienne dont nous allons parcourir un canton. Nous sommes bien dans le domaine du sapin, essence qui s'accommode de presque tous les sols forestiers, pourvu qu'elle reçoive 1 m de pluie par an. Assurément les sapinières du Doubs et du Jura sont plus riches que celles des Vosges, mais ici on sent que ce résineux est dans sa station. Il n'en a pas toujours été le cas, tout au moins en ce qui concerne les *Elieux*, car au commencement du siècle dernier, les habitants de cette région industrielle, ont tout fait pour maintenir le taillis. Comme c'est le cas chez nous entre le Léman et la vallée de l'Aar, les essences d'ombre, le sapin surtout, envahissent d'elles-mêmes les anciennes chênaies; le même fait se produit sur les contreforts des Vosges. Le vent du N. E. est le grand ennemi de ces peuplements, la preuve en est que le 1^{er} février 1902, 7000 m³ furent renversés dans la série de l'École; la même quantité fut encore abattue en 1905. Ce danger toujours imminent a fait adopter dès l'année 1894 la *méthode Mélard* pour l'aménagement de cette sapinière jardinée.

La forêt est partagée en deux groupes; l'un comprend les peuplements à régénérer, l'autre, ceux dans lesquels on pratique des coupes d'amélioration. On inventorie tous les arbres de la forêt (à partir de 0,20 m de diamètre) et la possibilité se recrute en premier lieu dans le deuxième groupe, en passant tous les 10 ans sur le même point. La méthode Mélard admet comme matériel normal 320 m³ et une proportion des trois classes de grosseur semblable à celle fixée par Gurnaude. La souplesse de cette méthode est remarquable; elle est bien à sa place dans une sapinière constamment bouleversée par les ouragans. Durant les cinq dernières années, on a exploité dans la série de l'École 8,3 m³ par ha et par an (y compris la coupe extraordinaire de 1905). Le produit brut a été de 72.40 fr. par ha et par an. Une partie des *Elieux* est encore peuplée de pins sylvestres et une autre, couverte d'un ancien taillis.

Nous passons devant les postes météorologiques installés par M. *Cuif*, qui a publié des résultats concluants quant à l'influence qu'exerce

le couvert de la forêt sur la température du sol¹. Encore ici, l'expérimentateur rend hommage aux travaux exécutés dans ce domaine par la sylviculture suisse.

A la *Chapelotte*, dans un site idéal et par un temps resté toujours merveilleux, tout le monde se réunit pour le dernier déjeuner. Puis, à une allure, hélas, trop vive, motivée par le départ du train, nous traversons une remarquable forêt particulière de 220 ha, dont le propriétaire, M. *Michaud*, directeur des Usines de Baccarat nous fait les honneurs. Cette forêt a été acquise il y a un demi-siècle par la famille Michaud. Dès lors, ce mauvais taillis ruiné, envahi par la bruyère, a été traité avec beaucoup de soins et présente actuellement un spectacle fort réjouissant; nous sommes, en effet, en présence d'une superbe sapinière au caractère jardinatoire.

Mais il n'est plus l'heure de discuter conversion, le clocher de Badonvillers, notre dernière étape, émerge de la campagne et nous rappelle que devant le nom de Badonvillers, on a écrit: dislocation! Il est temps de monter dans le train, mais aussi dire notre gratitude à ceux qui ont organisé un congrès aussi riche en enseignements que bien dirigé, et dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps de la mémoire des participants suisses, en particulier. En effet, nous avons éprouvé un plaisir sans mélange à pourcourir les bois en aussi charmante compagnie, et il nous semble qu'en reprenant notre course dans un cadre plus modeste, l'amour pour notre chère forêt n'a fait que grandir.

Montcherand (Vaud), 15 août 1909.

A. Barbey.



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

Praktische Anleitung zur Holzmassen-Aufnahme, für Unterförster, Bannwarte, Privatwaldbesitzer und Holzindustrielle, von Dr. *F. Fankhauser*, eidg. Forstinspektor in Bern. Dritte, neu bearbeitete und erweiterte Auflage. Bern 1909. Fr. Semminger, vorm. J. Heubergers Verlag.

La Forêt. Son passé, son importance et son rendement raisonné, par *Henri Dubuis*, inspecteur forestier à Prangins (Vaud). — Nyon, imprimerie du *Courrier de la Côte*, 1909.

* * *

¹ *E. Cuif*. *Influence du couvert de la forêt sur les températures du sol à diverses profondeurs*. Extrait du Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy. 1909. Nancy, Berger-Levrault & C^{ie}.